



# AvoNews

La lettre  
d'AvoSial

Juillet 2019

# AU SOMMAIRE

**3** Édito

**6** Communication média

**7** « Le droit administratif du travail » :  
200 personnes à la Maison du Barreau  
pour un colloque attendu

**8** Les enjeux de la négociation  
collective : vif succès pour la  
première formation en partenariat  
avec Sciences Po

La fin du feuilletton sur les barèmes...  
Enfin !

**10**

**11** AvoSial réactive  
ses commissions internes

AvoSial en régions

**15**

**16** Retour sur  
les événements passés

Événements à venir

**17**

**18** Un nouveau site pour  
les 15 ans d'AvoSial

# ÉDITO



## Chers Amis,

Les vacances estivales approchent, et avec elles le bilan de mi-année.

Chez AvoSial nous avons essayé de suivre le rythme, grâce à toutes les (nombreuses) bonnes volontés qui ont cherché, échangé, planché... sur tous les sujets, plus ou moins nouveaux, qui nous (pré)occupent.

Au moment où nous pensions digérées les ordonnances Macron, le barème a été chahuté devant les conseils de prud'hommes des quatre coins de la France ; il a été débattu devant une première Cour d'appel – celle de Paris – puis soumis pour avis à la Chambre sociale de la Cour de cassation, où AvoSial a produit un mémoire de soutien au texte. Je saisis l'opportunité de cet éditorial pour rendre hommage aux travaux brillants et percutants auxquels notre ami François Pinatel a consacré des dizaines d'heures : grâce à lui nous avons tous gagné un temps infini et relevé significativement le niveau de la partie « en droit » de nos conclusions sur la conventionnalité !

Les Ateliers ont continué à se déployer, sans que personne ne s'en lasse, bien au contraire : les deux dernières sessions sur le 1<sup>er</sup> anniversaire du CSE sont complètes, bien qu'aucun gâteau ne soit prévu. C'est donc bien la gourmandise intellectuelle qui fait courir nos adhérents, et nous nous en réjouissons !

Preuve en est encore la mise en place de la commission retraite, animée avec beaucoup d'énergie par trois de nos confrères : elles partageront avec nous non seulement le fruit de leurs contacts avec les interlocuteurs qui comptent dans l'environnement de cette réforme de fond, mais aussi et surtout leur expertise pointue dans cette matière très technique.

Preuve en est enfin le dynamisme des groupes régionaux d'AvoSial, avec une mention spéciale pour celui d'Auvergne Rhône-Alpes qui, sans véritable surprise, a fait mentir ce qui est dit un peu plus haut, en conviant ses membres à un banquet de nourritures terrestres le 17 juillet dernier...

Tout cet heureux foisonnement ne nous a pas encore permis de vous présenter le nouveau site Internet mais il sera fin prêt à l'automne.

La rentrée sera également l'occasion de nous familiariser un peu plus – via un premier atelier le 24 septembre – avec une autre grande réforme : celle de la fonction publique et de ses accointances grandissantes avec le droit social. Nous explorerons ainsi l'autre face du nouvel hybride de

notre droit, après vous en avoir dévoilé la première – le droit administratif du travail – lors de notre colloque de début d’année.

Nous espérons aussi la tenue de la deuxième session de la formation élaborée et conduite en collaboration avec Sciences Po, « Clés et enjeux de la négociation collective ». Nous l’avons voulue élargie à tous les aspects de la négociation pour que nous ne soyons pas seulement voués à un avenir de relecteurs-correcteurs auprès de nos clients : elle comporte donc une reprise des règles juridiques – le mot « rappel » serait prétentieux au regard du niveau des interventions, notamment universitaires, de la première session. Elle fait cependant une place majoritaire à l’histoire syndicale, à la réalité actuelle de la pratique et aux techniques de négociation elles-mêmes, qui sont le quotidien de notre exercice de juristes. Merci à ceux d’entre vous qui nous ont fait confiance pour l’édition inaugurale et qui, par la qualité de leurs interventions et de leurs questionnements, ont largement contribué à sa réussite.

Grâce à vous tous, AvoSial est devenu un acteur incontournable de la vivacité et de l’évolution du droit social dans notre pays : 15 ans, 500 adhérents, cela vaut bien une célébration ! Elle aura lieu en septembre 2019.

Nous vous y attendons nombreux et d’ici là vous souhaitons à tous un merveilleux été !

*Danièle CHANAL, Vice-Présidente d’AvoSial*

## COMMUNIQUÉS

### DE PRESSE

**17 juillet** : AvoSial se félicite de l’avis rendu par la Cour de cassation

**28 mars** : AvoSial et Sciences Po Executive Education lancent une formation sur la négociation collective

**15 mars** : AvoSial et Sciences Po Executive Education lancent une formation sur la négociation collective

**3 janvier** : À vos agendas ! Colloque 28/01 - Le droit administratif du travail

## ÉVÉNEMENTS

### À VENIR

**23 juillet 2019** : Atelier « Le CSE un an après : les questions en suspens »

**12 septembre 2019** : 15 ans d’AvoSial

**24 septembre 2019** : La « privatisation » du droit de la fonction publique

**11 octobre 2019** : Atelier « Premier bilan sur le contentieux de l’inaptitude »

**13 décembre 2019** : Atelier « La réforme du contentieux de la Sécurité Sociale »

# AVOSIAL FRANCHIT LE CAP DES 500 ADHÉRENTS !

# BIENVENUE AUX NOUVEAUX ADHÉRENTS !

**Madame Carolle AIGNEL**  
SCP PERRAY-JOSSE & Ass., EURE

**Madame Éléonore d'ANTHONAY**  
BAKER & McKENZIE, PARIS

**Madame Madeleine BALDET**  
DENTONS, PARIS

**Madame Gwladys BEAUCHET**  
DS Avocats, PARIS

**Madame Élise BENEAT**  
DE PARDIEU BROCAS MAFFEI, PARIS

**Madame Sonia BLONDEAU**  
BRL Avocats, PARIS

**Madame Carine BORIES**  
PLANTROU, DE LA BRUNIERE, ROUEN

**Monsieur Xavier CAMBIER**  
CMS FRANCIS LEFEBVRE Avocats, HAUTS-DE-SEINE

**Madame Tiphaine COATIVY**  
VIAJURIS, LYON

**Madame Cécile CURT**  
SCP FROMONT BRIENS, LYON

**Monsieur Philippe DANESI\***  
DLA PIPER France LLP, PARIS

**Madame Laudine DANIEL**  
DECHERT LLP (PARIS), PARIS

**Madame Karine DULAC**  
OGLETREE DEAKINS INTERNATIONAL LLP, PARIS

**Madame Florence DUPRAT-CERRI**  
CMS FRANCIS LEFEBVRE Avocats, HAUTS-DE-SEINE

**Monsieur Alexandre DUPREY**  
CAPSTAN, PARIS

**Madame Émilie DUTRAIN**  
VERSANT Avocats, PARIS

**Monsieur Philippe FALCONNIER\***  
Cabinet Saint-Ferdinand, PARIS

**Madame Léa FONSECA**  
COBLENCE & Associés, PARIS

**Madame Élisabeth GRAUJEMAN**  
CHASSANY WATRELOT & Ass., PARIS

**Madame Caroline HABIB**  
COBLENCE & Associés, PARIS

**Monsieur Henri GUYOT**  
BRL Avocats, PARIS

**Madame Lolita HERNANDEZ DENIEL**  
FIDAL, LYON

**Monsieur Romain JAY**  
CDMF Avocats, GRENOBLE

**Monsieur José Fernando LIMA TEIXEIRA**  
REED SMITH, PARIS

**Madame Séverine MARTEL**  
REED SMITH, PARIS

**Madame Cécile MARTIN**  
OGLETREE DEAKINS, PARIS

**Madame Justine MOREAU**  
COBLENCE & Associés, PARIS

**Monsieur Romain PIETRI**  
NOMOS, PARIS

**Madame Sandrine PONCET**  
VB & Associés, GRENOBLE

**Monsieur Mathieu RAO DE SAN LAZARO**  
CHASSANY WATRELOT & Ass., PARIS

**Madame Isabelle ROUGIER**  
FOXLO Avocat, PARIS

**Madame Sophie SASSIER**  
Cabinet SASSIER Avocats, PARIS

**Madame Marie SEVRIN**  
CMS FRANCIS LEFEBVRE Avocats, HAUTS-DE-SEINE

**Monsieur Mikaël STANISIC**  
ALTERLEX, PARIS

**Monsieur Matthieu de SOULTRAIT\***  
SPARK Avocats, PARIS

**Madame Claire TOUMIEUX**  
ALLEN & OVERY, PARIS

**Madame Émilie TOURNIER**  
SCP PRK & ASSOCIES, PARIS

**Madame Laurence URBANI-SCHWARTZ**  
FROMONT BRIENS, LYON

**Madame Tiphaine VIBERT**  
JACQUET-DUVAL Avocats, PARIS

*\*réadhérents*

# COMMUNICATION MÉDIA

Rendez-vous avec des journalistes, publication de communiqués de presse, réaction à l'actualité, AvoSial multiplie ses actions de communication avec les media pour diffuser largement nos idées et propositions et faire entendre la voix des avocats d'entreprise dans la sphère médiatique.



Nicolas de Sevin, Danièle Chanal et Marie-Hélène Bensadoun rencontrent plusieurs journalistes lors de déjeuners individuels pour faire connaître AvoSial et valoriser l'expertise de ses membres, notamment Florence Mehrez (ActuEL-RH), Caroline Pailliez (Thomson Reuters), Julien François (ActuEL-CE) et Manon Malhère (*Le Figaro*).



## LA CROIX

du collègue employeur. « *La loi n'est pas contestée frontalement par les représentants des salariés* », abonde M<sup>e</sup> Jean-Baptiste Tran-Minh, avocat associé au cabinet Aguera Avocats de Lyon.

Membre du syndicat AvoSial proche des employeurs, il s'inquiète toutefois d'un effet pervers émergeant. « *Il est plus fréquent de voir des demandes de dommages et intérêt pour discrimination, harcèlement, ou exécution déloyale du contrat de travail* », rapporte l'avocat. De tels cas permettent en effet de s'affranchir du plafond pour fixer le niveau des indemnités.

« Les conseils de prud'hommes tournent au ralenti, *La Croix*, 23/05/2019

LIAISONS  
SOCIALES  
QUOTIDIEN

### L'avenir du barème entre les mains des juges ? Regards croisés de M<sup>es</sup> de Sevin et Métin

« L'avenir du barème entre les mains des juges ? Regards croisés de Mes de Sevin et Métin », *Liaisons Sociales Quotidien*, 17/06/2019

## Le Monde

Les entreprises sont-elles inquiètes ? Non, répond Jean-Paul Charlez, président de l'Association nationale des directeurs de ressources humaines (ANDRH) : « *Il s'agit de décisions isolées.* » Hubert Mongon, membre du conseil exécutif du Medef, les qualifie de « *marginales* ». « *On est très loin d'un raz-de-marée* », renchérit François Asselin, le président de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME). « *Nos clients n'ont pas l'air d'être préoccupés* », complète M<sup>e</sup> Marie-Hélène Bensadoun, vice-présidente d'AvoSial, un syndicat d'avocats d'employeurs.

« Le patronat fronce les sourcils face à la fronde prud'homale », *Le Monde*, 01/04/2019

## LE FIGARO

« *Il n'est pas impossible que la Cour revienne sur cette jurisprudence et rende un avis* »

Amélie d'Heilly, avocate membre d'AvoSial

« Le « barème Macron » en cas de licenciement abusif examiné en cour d'appel », *Le Figaro*, 22/05/2019

## Les Echos

exprimés. « *Je n'ai aucune entreprise parmi mes clients qui a réussi à faire baisser la majoration des heures supplémentaires car c'est une négociation difficile avec les syndicats* », admet Nicolas de Sevin, président d'AvoSial. « *En outre, en dehors des petites entreprises, je ne ressens pas un besoin structurel de la part des employeurs d'augmenter le temps de travail* », poursuit-il.

« La difficile réforme des 35 heures », *Les Échos*, 24/04/2019

# « LE DROIT ADMINISTRATIF DU TRAVAIL »

200 PERSONNES À LA MAISON DU BARREAU  
POUR UN COLLOQUE ATTENDU

Marie-Hélène Bensadoun (August Debouzy), Stéphane Bloch (Flichy-Grangé Avocats) et François Pinatel, avocat aux Conseils, ont organisé le 28 janvier 2019 à la Maison du Barreau, devant près de 200 participants, un colloque sur « Le droit administratif du travail ».

Un concept encore peu usité mais qui reflète le double phénomène très contemporain de « travaillisation » du droit administratif et de « publicisation du droit du travail ».

Après un propos introductif de Nicolas de Sevin (CMS FL), Stéphane Bloch et François Pinatel ont défini et illustré la notion de « droit administratif du travail » avant que François Pinatel et Bernard Stirn, Président de section au Conseil d'État, n'échangent sur les procédures administratives d'urgence en droit du travail.

Stéphane Bloch a ensuite animé la première table ronde et donné la parole à Gaëlle Dumortier, conseillère d'État et Grégoire Loiseau, Professeur à Paris I, qui ont présenté le contrôle administratif des PSE en décryptant de façon très pédagogique la jurisprudence administrative en la matière.

Avant que Marie-Hélène Bensadoun ne lance les débats de la seconde table ronde dédiée aux amendes administratives en présence de Benjamin Defoort, Professeur à l'Université de Tours et Olivier Dutheillet de Lamothe (CMS FL).

La transition était ainsi toute trouvée avec la conclusion d'Yves Struillou, Directeur Général du Travail, qui nous a fait l'honneur de conclure ce colloque en « bouclant la boucle » par des réflexions très pratiques et prospectives sur la « publicisation » du droit du travail.

Le débat nourri qui s'en est suivi a bien illustré la curiosité que cette question suscite auprès d'un parterre à majorité privatiste mais aussi l'importance qu'il revêt et son « actualité ». La loi de transformation de la fonction publique qui sera définitivement adoptée par le Parlement cet été et dont le fil rouge est l'irrigation par le Code du travail du droit applicable aux agents publics témoigne en effet, s'il en était encore besoin, que les frontières traditionnelles s'estompent.

*Stéphane BLOCH,  
Membre du Bureau d'AvoSial*

*« La loi de transformation  
de la fonction publique  
témoigne que les  
frontières traditionnelles  
s'estompent »*



Colloque « Le droit administratif du travail »  
à Paris le 28 janvier

# LES ENJEUX DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

VIF SUCCÈS POUR LA PREMIÈRE FORMATION EN PARTENARIAT AVEC SCIENCES PO

**La négociation collective, que ce soit au niveau de l'établissement, de l'entreprise ou du groupe, est au cœur du droit social et de son évolution. La jurisprudence récente de la Cour de cassation atteste qu'elle souhaite donner toute sa place au dialogue social. Un colloque récent organisé par le Conseil d'État et la Cour de cassation s'intitulait d'ailleurs : « Vers un nouveau droit du travail ? »**

Le droit de la négociation collective est une composante importante du dialogue social. Mais ce dernier ne peut être réduit à cette partie juridique. Ce constat ne doit pas nous dissuader de nous emparer de toute cette matière passionnante mais doit nous conduire, au contraire, à élargir nos compétences à toutes les composantes du dialogue social que sont l'histoire et les stratégies syndicales, le droit approfondi de la négociation collective, les techniques de négociation et l'art de la rédaction et de l'interprétation.

C'est dans cet esprit qu'AvoSial a élaboré ce partenariat avec Sciences Po afin que cette illustre institution nous aide à bâtir une formation qui couvre toutes les composantes nécessaires.

**Les avocats conservent toute la maîtrise de cette formation en intervenant systématiquement** en doublon avec les professeurs de droit, les magistrats ou les spécialistes de la négociation. Cette formation de 6 jours (3 fois 2 jours) n'est pas réservée aux avocats mais est ouverte aussi aux DRH, aux juristes d'entreprise et aux négociateurs patronaux. Nous voulons ainsi créer une communauté de spécialistes du dialogue social qui nous permettra de devenir à l'avenir des acteurs visibles du dialogue social dans notre pays.

**« Nous voulons créer une communauté de spécialistes du dialogue social ».**

La première formation a débuté les 24 et 25 mai à Sciences Po et s'est poursuivie les 14 et 15 juin. Elle s'est achevée les 5 et 6 juillet. Les 18 participants ont tous été enthousiasmés par la qualité des interventions et des échanges et y voient un vrai enrichissement professionnel.

**Les prochaines formations se dérouleront durant le 2<sup>ème</sup> semestre 2019 ou le 1<sup>er</sup> trimestre 2020.** Les dates vous seront communiquées prochainement.

Nous espérons que vous saurez saisir cette occasion en étant nombreux à vous inscrire et que vous nous donnerez l'occasion de faire vivre ce Partenariat. Ainsi **AvoSial et les avocats prendront-ils la place qui leur revient dans le développement du dialogue social.**

**Bon à savoir :** les adhérents d'AvoSial bénéficient d'un tarif préférentiel (3 900 euros HT au lieu de 6 000 euros HT). La formation donne lieu à validation pour la formation professionnelle continue des avocats.

*Nicolas de SEVIN, Président d'AvoSial*

# LA FORMATION MERCATÈS CONSULTING

SE SPÉCIALISER DANS LES TECHNIQUES  
DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE :  
UN ENJEU STRATÉGIQUE POUR LES AVOCATS

**Nous avons tous conscience de l'importance de la négociation collective comme source du droit du travail, que ce soit dans les TPE-PME ou dans les grands groupes.**

Nous devons, pour répondre à ce défi, élargir nos compétences afin d'apporter à nos clients le meilleur support en matière de négociation collective. Cela suppose de connaître les techniques de négociation qui sont utilisées notamment en matière commerciale ou diplomatique.

À défaut, les avocats seront marginalisés par les cabinets de ressources humaines ou de stratégies sociales qui présentent des offres globales intégrant une large partie juridique.

À cette fin, nous avons demandé au Cabinet MERCATÈS, groupe spécialisé en techniques de négociation, de proposer à nos adhérents, par groupes d'environ 10 avocats, deux journées de formation centrées sur les techniques de négociation.

L'accueil par les adhérents fut excellent puisque 12 journées de formation ont été organisées entre janvier et avril 2019.

Les commentaires des participants témoignent également du succès rencontré par ces formations : « La première mise en pratique s'est avérée très efficace ; quelques formulations à revoir mais formation très enrichissante, malgré des années de pratique de la négociation » ; « Je suis très satisfaite des échanges intervenus tant avec la formatrice qu'avec les confrères participants » ; « Merci d'avoir proposé cette

formation concrète dont la mise en œuvre a été immédiatement possible ».

75% des répondants à notre questionnaire de satisfaction ont en effet déjà mis en œuvre dans leur pratique les techniques enseignées, et plus de 90% recommanderaient cette formation aux autres adhérents.

*« Merci d'avoir proposé cette formation concrète dont la mise en œuvre a été immédiatement possible ».*

Nous poursuivrons ces offres de formation en 2019 et 2020, étant précisé qu'elles sont parfois organisées entre avocats d'un même cabinet.

Le suivi de la qualité de cette formation est important pour tous. C'est pour cela que nous remercions tous les participants de remplir systématiquement le questionnaire de satisfaction.

*Nicolas DE SEVIN, Président d'AvoSial*



Formation Mercatès Consulting auprès des adhérents d'AvoSial, les 29 et 30 mars à Lyon

# LA FIN DU FEUILLETON SUR LES BARÈMES... ENFIN !

En 2018, Le SAF avait rédigé et diffusé largement un argumentaire tendant à l'inconventionnalité des barèmes d'indemnisation prud'homale introduits par les ordonnances «Macron». AvoSial avait alors rapidement réagi en rédigeant, sous la plume de notre Confrère avocat aux Conseils François Pinatel, un premier argumentaire au soutien de la validité du barème, argumentaire à disposition de tous nos adhérents.

*« À notre connaissance, une vingtaine de décisions prud'homales se sont prononcées sur la validité des barèmes dont la moitié valide les barèmes quand l'autre moitié les invalide »*

Ces arguments ont été assez largement utilisés de part et d'autre ce qui a conduit, à notre connaissance, à une vingtaine de décisions prud'homales se prononçant sur la validité des barèmes, dont la moitié valide les barèmes quand l'autre moitié les invalide...

En outre, deux Cours d'appel étaient également saisies de ce sujet. La Cour d'appel de Paris, dont l'audience fleuve au cours de laquelle pas moins de 8 avocats ont plaidé sur la conventionnalité ou non du barème s'est tenue le 23 mai dernier, et la Cour d'appel de Reims devant laquelle les plaidoiries se sont tenues en juin.

Or, avant même que les Cours d'appel ne se soient prononcées, la Cour de cassation a été saisie le 29 avril 2019 de deux demandes d'avis quant à la validité du barème par les Conseils de prud'hommes de Louviers et de Toulouse.

Ces demandes d'avis ont fait l'objet d'une audience plénière commune le 8 juillet 2019 durant laquelle, outre le Rapporteur et l'Avocat Général, 6 avocats aux Conseils ont plaidé.

Lors de cette audience, François Pinatel a brillamment défendu le barème, tant pour ses clients que pour AvoSial qui intervenait volontairement lors de cette audience au même titre que le SAF.

Dans un avis fort attendu et très relayé du 17 juillet 2019, la Cour de cassation se déclare tout d'abord compétente pour rendre un avis sur le sujet, ce qui n'était pas si évident compte tenu de sa précédente jurisprudence de 2017 en matière d'avis. Ensuite, elle déclare les barèmes compatibles avec les textes internationaux ratifiés par la France.

Il y a donc fort à parier que les Conseils de prud'hommes comme les Cours d'appel saisies de ce sujet se conformeront à l'avis de la Cour de cassation pour l'avenir.

Quant à savoir quel serait l'impact d'un éventuel avis du Comité Européen des Droits Sociaux, compte tenu de son caractère non juridictionnel, il nous semble qu'il ne serait pas de nature à remettre en cause la position de la Cour de cassation.

*Amélie d'HEILLY,  
membre du Bureau d'AvoSial*

# AVOSIAL RÉACTIVE SES COMMISSIONS INTERNES



## COMMISSION ASSURANCE CHÔMAGE - RETRAITE

La réforme de l'assurance chômage ainsi que des régimes de retraite de base et la refonte en profondeur des dispositifs de retraite par capitalisation dans le cadre de la loi Pacte font partie des grands chantiers du quinquennat en matière sociale.

**AvoSial ne pouvait rester indifférent à la conduite de ces réformes de société** et, quelle que soit la pratique de chacun et son degré de familiarité avec la matière, il est important d'en connaître au moins les grands principes.

Ceux de nos confrères spécialisés dans l'épargne retraite ont bien entendu suivi de près la genèse de la loi Pacte et attendent avec impatience les arrêtés, décrets et ordonnance à venir.

Fin 2018, une Commission thématique s'est réunie autour d'un certain nombre de confrères qui ont signalé leur intérêt pour ces sujets et la nécessité pour AvoSial d'être un interlocuteur des pouvoirs publics, notamment sur la question de l'épargne salariale qui intéresse de près nos clients employeurs quelle que soit la taille de leur entreprise.

**Nos clients devront en effet intégrer pleinement ces nouvelles règles dans leurs politiques sociales**, leur conception de la rémunération et des avantages sociaux pour leurs collaborateurs et dirigeants, et leur approche de la gestion des fins de carrière. Ils devront en mesurer les effets sur leurs passifs sociaux mais aussi sur les stratégies individuelles des salariés et gérer une période de transition, notamment sur les régimes à prestations définies. Ils auront également à mettre en œuvre avec les organisations syndicales les négociations collectives nécessaires à la prise en compte de ces réformes.

**L'objectif de cette Commission est de pouvoir dégager le sens et la portée de ces nouveaux textes** pour les entreprises et les avocats qui les conseillent au quotidien, d'identifier les articulations par rapport aux dispositifs d'épargne salariale, à la récente entrée en vigueur du nouveau régime unifié AGIRC-ARRCO, à la réforme de l'assurance chômage, et de mettre en lumière tous les impacts attendus, y compris en matière fiscale et sociale.

Dans cet esprit, trois de nos confrères adhérents d'AvoSial, en la personne de Florence Duprat-Cerri (CMS Francis Lefebvre Avocats), Pascale Ernst (PER Avocat) et Élisabeth Graujeman (Chassany-WatreLOT), parfaitement au fait de ces questions et membres de la Commission, ont travaillé sur les projets de textes en voie d'élaboration, tels que diffusés par la presse. Les observations qui ont été formulées par nos confrères ont pu être transmises, par différentes voies, aux administrations concernées et certaines ont été prises en compte dans les textes en cours d'adoption. Il est désormais grand temps de réunir la Commission afin :

- de faire un point précis du travail accompli et des textes à venir,
- de susciter de nouvelles vocations car le travail à venir est important,
- de faire vivre cette Commission avec la participation et les suggestions de chacun.

Nous nous réunirons à cette fin le mercredi 11 septembre à 18h00 (lieu à préciser en temps utile).

### Contacts et inscriptions :

Stéphane Bloch ([bloch@flichy.com](mailto:bloch@flichy.com)) et  
Xavier de Jerphanion ([xavier.dejerphanion@cwassocies.com](mailto:xavier.dejerphanion@cwassocies.com))



# AVOSIAL RÉACTIVE SES COMMISSIONS INTERNES

## COMMISSION « PÉNIBILITÉ, INAPTITUDE ET SANTÉ AU TRAVAIL »

La Commission Pénibilité, Inaptitude et Santé au Travail est animée par Constance Amedegnato et Élisabeth Laherre. Y participent Élodie Bossuot-Quin, Bruno Fieschi, Isabelle Roi-Mahieu, Stéphanie Carrière et Gwladys Beauchet.

La Commission a travaillé sur la pénibilité, les risques psycho-sociaux, le burn-out et la question de l'inscription au tableau des maladies psychiques.

*« Les sujets sont multiples et c'est avec grand plaisir que nous accueillerons de nouveaux participants. »*

Elle s'est réunie le 26 juin 2019, pour échanger sur l'actualité et déterminer les axes de réflexion et d'action.

Nous avons décidé de nous pencher dès la rentrée sur la réforme des arrêts maladie, sur le bilan de la réglementation sur l'inaptitude et des contentieux afférents, sur les risques RPS et sur le contentieux de la Sécurité Sociale (accidents sur travail, maladies professionnelles, fautes inexcusables inopposabilité).

Les sujets sont multiples et sensibles et c'est avec grand plaisir que nous accueillerons de nouveaux participants.

La prochaine réunion de la Commission est fixée au 6 septembre et le sujet sera « L'Inopposabilité des décisions de la Caisse en matière d'AT/MP ».

Enfin, deux ateliers pratiques sont prévus sur le dernier quadrimestre 2019 : le 11 octobre pour un « *Premier bilan sur le contentieux de l'inaptitude* », et le 13 décembre sur « *La réforme du contentieux de la Sécurité Sociale* ».

### Contacts et inscriptions :

Constance Amedegnato ([c.amedegnato@avokab.com](mailto:c.amedegnato@avokab.com)) et Élisabeth Laherre ([el@coblence-avocat.com](mailto:el@coblence-avocat.com))

# AVOSIAL RÉACTIVE SES COMMISSIONS INTERNES



## COMMISSION « EXPERTS DES INSTITUTIONS REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL »

La Commission « Experts des Institutions représentatives du personnel », créée initialement en 2012, a été réactivée à la fin de l'année 2018 par Philippe Thomas, François Vergne et Frédéric-Guillaume Laprèvote.

L'objectif de cette Commission est de construire un espace d'échanges entre membres d'AvoSial en vue de faciliter le partage de leurs expériences respectives et d'apprécier les évolutions légales, réglementaires et jurisprudentielles en la matière.

Pour atteindre ces objectifs, la Commission organise divers travaux.

**Deux ateliers ont été organisés les 12 avril et 17 mai 2019.** Dans ce cadre, ont été notamment abordés les thèmes suivants :

- les procédures de contestation pré et post-expertise depuis les ordonnances Macron (différents cas de désignation, modalités de contestation compte tenu de l'instance à l'origine de la demande d'expertise et de son objet, etc.) ;
- les relations avec l'expert lors de la phase d'expertise (gestion du temps, accès aux sites et aux données de l'entreprise par l'expert, assistance de l'employeur par son avocat, etc.) ;
- les suites de l'expertise (restitution du rapport d'expertise, contestation du rapport d'expertise, opportunité d'une contre-expertise, etc.) ;

*« L'objectif est de construire un espace d'échanges entre membres d'AvoSial »*

- les coûts de l'expertise (fixation du coût de l'expertise, règlement, etc.).

Dans le prolongement de ces deux ateliers, la Commission va lancer prochainement une enquête auprès des membres d'AvoSial et de leurs clients sur les pratiques des expertises dans les entreprises, comme cela avait été fait en 2013 (cf. Ph. Thomas et V. Hamel, « *Les honoraires des experts du comité d'entreprise et du CHSCT* », JCP S 2013, 1405).

**La Commission souhaite enfin recenser les multiples améliorations envisageables** en matière d'expertises afin de permettre à AvoSial d'être force de proposition en la matière.

Philippe Thomas, François Vergne et Frédéric-Guillaume Laprèvote se tiennent à votre disposition pour toute précision complémentaire concernant cette Commission, qui accueillera avec plaisir de nouveaux membres !

### Contacts et inscriptions :

Philippe Thomas ([philippe.thomas@dechert.com](mailto:philippe.thomas@dechert.com)), François Vergne ([f.vergne@gide.com](mailto:f.vergne@gide.com)) et Frédéric-Guillaume Laprèvote ([laprevote@flichy.com](mailto:laprevote@flichy.com))



# AVOSIAL RÉACTIVE SES COMMISSIONS INTERNES

## COMMISSION « TRAVAILLEURS DES PLATEFORMES ET DROIT SOCIAL »

La Commission « Travailleurs des plateformes et droit social » est une Commission ancienne qui a été réactivée en raison de la volonté des pouvoirs publics d'encadrer le statut de ces travailleurs des plateformes à la suite de l'arrêt « Take Eat Easy » de la chambre sociale de la Cour de cassation. Cette Commission est co-animée par Elsa Lederlin et Étienne Pujol. Ses référentes au sein du Bureau sont Marie-Hélène Bensadoun et Amélie d'Heilly.

*Des groupes ont été constitués afin de travailler plus précisément sur des points spécifiques.*

Dès sa première réunion le 23 janvier 2019, cette Commission a connu un vif succès avec plus de 30 inscrits. Au terme de cette réunion, des groupes ont été constitués afin de travailler plus précisément sur des points spécifiques tels que le lien de subordination, le statut collectif de ces travailleurs ou l'article 20 du projet de loi « Orientation Mobilités ».

*Les réunions du groupe de travail ont permis de présenter un projet d'amendement à la DGT ainsi qu'aux parlementaires.*

En effet, compte tenu du contexte politique, dès janvier 2019, un petit groupe de travail a très rapidement et activement travaillé sur l'« amendement Taché » repris dans le projet de loi « Orientation Mobilités ». Les nombreuses réunions du groupe de travail ont permis de présenter un projet d'amendement à la DGT ainsi qu'aux parlementaires concernés. Ce projet d'amendement a permis de montrer qu'AvoSial est un interlocuteur actif et de qualité pour les pouvoirs publics.

Les autres groupes de travail ont rencontré des acteurs de l'économie des plateformes afin de nourrir leurs réflexions, qui feront l'objet de travaux au cours des prochaines semaines.

### Contacts et inscriptions :

Elsa Lederlin ([elederlin@delsolavocats.com](mailto:elederlin@delsolavocats.com)) et Étienne Pujol ([etienne.pujol@andersentaxlegal.fr](mailto:etienne.pujol@andersentaxlegal.fr))

# AVOSIAL EN RÉGIONS



**AURA (Auvergne Rhône-Alpes) : ce groupe animé par Guillaume Bossy et Édith Collomb-Lefèvre est très actif. C'est aussi le groupe régional le plus important numériquement : depuis septembre 2018, 11 adhérents l'ont rejoint, dont 7 depuis janvier 2019, pour atteindre 36 membres.**

Ses membres se réunissent régulièrement autour de thèmes adaptés en fonction des besoins et de l'actualité légale et jurisprudentielle : ordonnances Macron (APC, élections des CSE...), régime social des indemnités transactionnelles, indemnités forfaitaires de conciliation, impact du prélèvement à la source...

**Les ordonnances Macron ont ainsi constitué le fil rouge des événements d'AvoSial AURA**

tout au long du deuxième semestre 2018. Un premier colloque, « *Les ordonnances Macron, Le New Deal social* », leur était consacré le 13 septembre, en présence du Président d'AvoSial Nicolas de Sevin, de Madame Claire Scotton (Directrice Adjointe au cabinet de Madame la Ministre du Travail) et de Monsieur Marc-Henri Lazar (Responsable du pôle Travail de la DIRECCTE Rhône-Alpes). Trois tables rondes y étaient animées par des adhérents du groupe.

**Des ateliers pratiques à Lyon ou délocalisés** en AURA comme « *Le barème Macron à l'épreuve du feu judiciaire, veillée d'armes* », avec Amélie d'Heilly, Pierre Brégou et François Pinatel ont ponctué le semestre, avant un nouveau colloque le 20 novembre autour des « *Ordonnances Macron, un an après* » à Paris cette fois-ci. Ce colloque a fait l'objet également d'une restitution le 13 décembre 2018 au cours de l'Université d'Automne de l'EDARA dans le cadre d'un débat contradictoire avec des avocats conseillant des représentants du personnel et des organisations syndicales.

« *Des ateliers pratiques à Lyon ou délocalisés en AURA ont ponctué le semestre.* »

Janvier 2019 a été inauguré avec une réunion dédiée à l'actualité post-gilets jaunes (les mesures d'urgence pour le pouvoir d'achat) et aux conséquences des décisions anti-barème Macron. D'autres réunions en mars et en mai 2019 ont été l'occasion pour les membres d'AvoSial AURA d'échanger autour de l'actualité légale et jurisprudentielle et des dernières décisions des juridictions de la région.

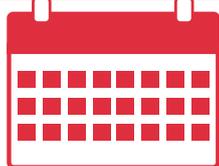
**Le 17 juillet, le groupe a été convié à un dîner d'été convivial**, auquel la vice-présidente d'AvoSial Danièle Chanal s'est rendue.

Un nouveau colloque est en cours de réflexion.

**La dynamique AvoSial en Auvergne Rhône-Alpes crée un cadre privilégié** pour que les avocats conseils d'entreprises aient l'occasion de se rencontrer et de se connaître, pour partager les bonnes pratiques du métier, et répond à un besoin réel d'échange entre avocats conseils d'entreprises. Renforcer l'ancrage d'AvoSial en régions répond à un double objectif : faire connaître le syndicat et acquérir plus de poids afin de porter ses travaux et réflexions auprès des pouvoirs publics.

« *Un nouveau colloque est en cours de réflexion.* »

# RETOUR SUR LES ÉVÉNEMENTS PASSÉS



## **Mercredi 13 mars 2019 à Paris - Assemblée générale d'AvoSial**

Une petite trentaine d'adhérents étaient réunis pour cette assemblée sans élection de Bureau et sans conférence associée.

## **Mercredi 29 mai 2019 à Paris - Atelier « Miscellanées de droit pénal du travail »**

L'atelier animé par Pierre Brégou (Caravage Avocats, membre du Bureau) et Emmanuel Daoud (cabinet VIGO), a réuni 44 adhérents. Au programme : la comparaison droit public / droit privé sur la prise en charge des frais de défense pénale d'un collaborateur par l'employeur, ou encore l'accompagnement des clients dans les procédures administratives pénales (ordonnance 2016-413 du 7 avril 2016) : transactions pénales (Art. L.8114-4 et suivants du Code du travail) et amendes administratives (Art. L.8115-1 et suivants du Code du travail).



« Miscellanées de droit pénal du travail », atelier AvoSial à Paris le 29 mai

## **AvoSial en régions**

### **Auvergne Rhône-Alpes :**

**Vendredi 18 janvier 2019** : réunion du groupe sur le thème « Mesures d'urgence en faveur du pouvoir d'achat et les conséquences des décisions anti-barème Macron ».

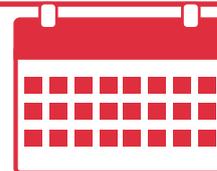
**Mercredi 13 mars 2019** : réunion du groupe sur le thème « Précompte ou non de la CSG/CRDS sur les indemnités forfaitaires de conciliation (sur quelles indemnités, quelles limites, etc.) ».

**Mercredi 22 mai 2019** : actualité légale et jurisprudentielle, suite des contestations sur le barème Macron et échanges sur les dernières décisions des juridictions de la région.

### **Ouest :**

**Vendredi 21 juin 2019** : à l'initiative de Bertrand Salmon, référent régional, une réunion s'est tenue à Nantes sur le thème de la loi Pacte et les futures actions régionales d'AvoSial Ouest.

# ÉVÉNEMENTS À VENIR



**23 juillet 2019 - « Le CSE un an après : les questions en suspens »**

**Attention : la session est complète**

Au programme : un atelier animé par Stéphanie Guedes Da Costa (Flichy Grangé Avocats, Membre du Bureau) et Xavier de Jerphanion (Chassany Watrelot & Associés) : « Le CSE un an après : les questions en suspens ».

Plus d'un an après l'entrée en vigueur de l'ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017 relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise et favorisant l'exercice et la valorisation des responsabilités syndicales, nous vous proposons d'échanger sur les pratiques, les difficultés, les questions non résolues relatives à la mise en place des CSE au sein des entreprises. Cet atelier pratique sera également l'occasion de revenir sur la jurisprudence récente relative au CSE.

**À vos agendas : les ateliers de la rentrée (Paris)**

**24 septembre 2019 à 8h30** : La « privatisation » du droit de la fonction publique (Stéphane Bloch, François Pinatel)

**11 octobre 2019** : Atelier « Premier bilan sur le contentieux de l'inaptitude »

**13 décembre 2019** : Atelier « La réforme du contentieux de la Sécurité Sociale »

**Voyage annuel : ciao Syracuse !**

Le voyage annuel d'AvoSial se déroulera du 3 au 6 octobre 2019 à Taormine, en Sicile. 34 participants se sont inscrits, dont 23 adhérents d'AvoSial, qui seront accompagnés par Sylvie Doré.

Au programme : matinée de travail, excursion en 4x4 sur les flancs de l'Etna, découverte de Taormine et Syracuse.

**Les inscriptions sont désormais closes.**



## AvoSial en régions

Ouest :

**Vendredi 25 octobre 2019 à Nantes** : les membres du groupe régional OUEST se réuniront pour échanger autour des différents dossiers de conseil et de contentieux rencontrés au cours des derniers mois.

# UN NOUVEAU SITE POUR LES 15 ANS D'AVOSIAL

À la rentrée dernière, il a été décidé de moderniser le site Internet, qui datait de 2010 et n'avait été modifié qu'en 2014, afin d'offrir aux adhérents un site plus ergonomique, plus efficace (notamment en permettant une lecture sur tous les supports) et assurant une meilleure diffusion de l'information.

Le processus de sélection d'un prestataire fut engagé fin novembre 2018. Après l'étude de plusieurs propositions, le bureau a mandaté AZKO : les travaux ont débuté le 9 avril 2019.

AZKO est spécialisé dans l'élaboration des stratégies de communication digitale des avocats. AZKO est la seule société dans son domaine d'activité et à destination des cabinets d'avocats à être certifiée ISO 9001. Cette qualification assure pour chaque client des services de haut niveau et une démarche permanente de suivi.

Les rubriques principales du site reprendront la présentation d'AvoSial, le mot du Président, la composition du Bureau, les référents régionaux, les PV d'AG et les rapports.

Une rubrique Activités / Événements rappellera les colloques, partenariats, commissions et ateliers pratiques à venir avec une possibilité de pré-inscription.

L'annuaire des membres permettra des recherches par nom, ville et barreau.

Le nouveau site dont le lancement devrait intervenir au plus tard début septembre offrira à chacun des adhérents une meilleure expérience d'utilisation, plus utile et plus conviviale et contribuera à l'enrichissement de nos échanges et des actions de notre syndicat.

*Myrtille LAPUELLE, membre du Bureau, déléguée à la communication interne / externe et à l'animation numérique*

# EXPRIMEZ-VOUS !

Vous souhaitez vous exprimer sur un texte de loi ou un sujet lié à l'actualité sociale au nom d'AvoSial ?

N'hésitez pas à contacter les membres du Bureau délégués à la communication :

Amélie d'Heilly  
[a.dheilly@5qbavocats.com](mailto:a.dheilly@5qbavocats.com)

Myrtille Lapuelle  
[myrtillelapuelle@eversheds-sutherland.com](mailto:myrtillelapuelle@eversheds-sutherland.com)



## EN BREF



Déjà près de 400 abonnés sur notre page LinkedIn AvoSial - Syndicat des avocats d'entreprise en droit social ! Abonnez-vous pour connaître les dernières actualités du syndicat.



Suivez-nous sur Twitter @AvoSial !

**AvoSial**  
AVOCATS D'ENTREPRISE  
EN DROIT SOCIAL

Contact AVOSIAL  
Sylvie Doré  
[sylvie.dore@avosial.fr](mailto:sylvie.dore@avosial.fr)  
Tél. : 01 30 90 83 71